

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur Général du Crous Clermont-Auvergne

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962, modifié par le décret n° 202/246 du 07 novembre 2012 portant règlement général sur la Comptabilité Publique,

Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 2022 portant nomination de Monsieur Philippe NEGRIER aux fonctions de Directeur Général du Crous Clermont-Auvergne à compter du 1er janvier 2023,

Vu l'arrêté ministériel du 21 juin 2023 portant nomination de Madame Sophie DELFOUR, APAE au Crous de Clermont-Auvergne,

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée :

⇒ **Madame Sophie DELFOUR** - Conseillère de prévention / juridique,
Déléguée à la Protection des données:

- Dans son rôle de conseillère de prévention / juridique
 - Constatation et certification service fait plafonnés à 5 000 € TTC
 - Convocations des assistants de prévention pour les réunions et groupes de travail organisés par le Conseiller de prévention
 - Convocations aux groupes de travail au titre du FASSCT
 - Consignes de sécurité, plan de circulation
 - Dépôts de plainte au nom du Crous
 - Tous courriers à caractère juridique dans le cadre judiciaire ou fiscal
- Dans son rôle de Délégué à la Protection des données (DPO)
 - Convocations aux réunions et groupes de travail
 - Tous courriers ou enquêtes

ARTICLE 2 :

Madame Sophie DELFOUR et l'Agent Comptable du Crous sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Clermont-Ferrand, le 1^{er} septembre 2023

Spécimens de signature,

Sophie DELFOUR

Le Directeur Général du Crous,

Philippe NEGRIER